Le Conseil départemental acteur majeur du développement durable



















ENSEMBLE PRÉSERVONS PRÉSERVONS NOTRE TERRITOIRE

Face à la prolifération de déchets sur l'ensemble du territoire valdoisien, en milieu urbain ou rural, dans les parcs, les forêts, le long des routes ou des cours d'eau, il est constaté un fort engouement éco-citoyen de la part de bénévoles qui souhaitent agir pour lutter contre ce fléau.

Diverses structures privées ou publiques proposent des moyens pour organiser des opérations de ramassage (relais de communication, kits de nettoyage, prêt de bennes...).

Le Département du Val d'Oise souhaite compléter cette offre, en lien avec ces structures, en proposant un accompagnement sur des opérations de préservation de la nature pour faciliter leur déploiement sur le territoire valdoisien. Le Département lance le 2e appel à projets « Val d'Oise Propre » à destination des collectivités territoriales, associations, établissements scolaires ou collectifs de citoyens. Il offre une ingénierie pédagogique et organisationnelle ainsi que des moyens techniques et financiers leur permettant de rechercher la contribution des acteurs locaux, notamment les associations sensibilisant à la préservation de la nature, pour que le sens donné aux actions portées aille au-delà d'une seule collecte de déchets.

À travers ce dispositif « Val d'Oise Propre », le Département vise à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux pour lutter contre les déchets sauvages sur l'ensemble du territoire départemental, par la promotion des initiatives éco-citoyennes de valorisation des espaces naturels dont il facilite l'émergence.

Marie-Christine CAVECCHI Présidente du Département du Val d'Oise







ACTEURS ÉLIGIBLES

Peuvent candidater à cet appel à projets, les représentants des organismes suivants:

Les collectivités territoriales

Les associations

Les établissements scolaires

Les collectifs de citoyens



SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets retenus sera réalisée par un comité.

Le rôle du comité de sélection est de statuer sur les candidatures et de définir les participations financières du Département attribuées **au regard des critères de sélection** évoqués dans la rubrique candidature.

Le versement de l'aide départementale interviendra dès publication des arrêtés d'attribution aux lauréats.

Enfin, il faut noter que le Département pourra privilégier les candidats n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement lors de l'édition 2022/2023 et demander des pièces supplémentaires avant de statuer, si un projet n'est pas jugé complet.

ASSISTANCE AUX PROJETS

Le Département apportera une assistance au porteur de projet selon 3 axes d'interventions:

1) UNE ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNELLE POUR METTRE EN ŒUVRE L'ÉVÈNEMENT ET SAVOIR LE RECONDUIRE, ASSURÉE PAR INVEN'TERRE, DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

- Organisation d'une rencontre des porteurs de projets avec les structures partenaires pouvant proposer leur contribution à l'évènement, afin de sensibiliser sur la problématique, rappeler les attendus de l'appel à projets, créer des synergies pour notamment faciliter l'élaboration du dossier de candidature;
- Mise à disposition d'un guide méthodologique d'organisation d'une opération de nettoyage de la nature;
- Mise à disposition d'un kit de communication (en complément, le Département assurera la promotion des évènements à travers son agenda participatif sur valdoise.fr);
- Une séance de formation des candidats retenus pour un appui opérationnel à la prise en compte du guide méthodologique et à l'utilisation des fiches techniques clés en main leur permettant d'organiser des ateliers de sensibilisation;
- Une assistance courriel/téléphone pour accompagner les candidats retenus;
- Une collecte de données des opérations afin de faire un bilan permettant d'identifier des solutions à apporter pour pérenniser la propreté des lieux.

2) LE PRÊT DE PETITS MATÉRIELS DE COLLECTE ET MOYENS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (LE SOUTIEN PRÉALABLE DES SYNDICATS DE DÉCHETS ET DES COMMUNES SERA À PRIVILÉGIER)

À noter que le déroulement des manifestations et la participation des bénévoles à toutes les activités s'effectuent sous la responsabilité de leur organisateur. Le Département ne pourra être tenu responsable des blessures ou accidents éventuels résultants de ces opérations.

3) UN SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT QUI PERMETTRA DE SOLLICITER LES STRUCTURES PARTENAIRES LISTÉES EN ANNEXES

Les postes de dépense, considérés comme éligibles, sont les suivants :

- prestation d'une structure partenaire de sensibilisation à la préservation de la nature ;
- acquisition de petits matériels de collecte (gants, sacs...);
- moyens de collecte et de traitement des déchets (prêt de benne, mise à disposition d'un véhicule utilitaire...).
- réalisation d'outils de communication, frais de bouche, en matériel divers et temps consacré pour l'organisation de l'évènement.

Le soutien financier du Département prendra en compte les dépenses éligibles retenues dans la limite de 2 000 € HT par candidature.

GALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS



Lancement de l'appel à pré-candidature: 23/10/23;

• Date limite des pré-inscriptions: 27/11/23;

• Forum des acteurs: 13/12/23;

· Fin de réception des candidatures: 09/02/24;

· Comité de sélection des candidats: mi-février 2024;

Formation des candidats retenus: 06/03/24;

· Évènements: avril / mai 2024.

GANDIDATURE

Le dépôt de la candidature à l'appel à projets se déroulera en trois étapes:

1) LA PRÉ-INSCRIPTION:

Les porteurs de projets peuvent faire acte de candidature **jusqu'au 27 novembre 2023** via un formulaire en ligne sur la page du site internet du Département du Val d'Oise ci-dessous:

valdoise.fr/appels-a-projets

Une brève description du projet et des personnes impliquées sera demandée ainsi que le souhait de participer à un forum des acteurs (une convocation sera envoyée au porteur de projet à la suite du dépôt du formulaire de pré-inscription).

2) LE FORUM DES ACTEURS:

Les porteurs de projets et les structures partenaires pouvant proposer leur contribution à l'évènement se rencontrent le 13 décembre 2023 afin d'envisager ensemble des partenariats (interventions possibles, moyens de collecte et traitement des déchets disponibles,...). Cette réunion a pour but de permettre au porteur de projet de formaliser son dossier de candidature grâce aux échanges avec des partenariats identifiés à cette occasion.

3) LE DÉPÔT DES CANDIDATURES:

Le dossier de candidature sera constitué d'un descriptif détaillé du projet permettant de répondre aux critères de sélection suivants :

- · respect du cadre de l'appel à projets :
 - un porteur de projet pour un évènement ;
- une seule des structures partenaires de sensibilisation à la préservation de la nature (listées en annexes) pourra être sollicitée par évènement;
- à minima l'opération doit proposer une collecte de déchets sauvages diffus par les participants à l'évènement pour nettoyer un espace naturel (parcs, forêts, berges...);
- calendrier prévisionnel de l'évènement en avril / mai 2024.
- cohérence par rapport aux objectifs de l'appel à projets :
 - identification des objectifs, des moyens et des résultats attendus ;
 - le choix du recours à une structure partenaire (listée en annexes) sera justifié.
- · organisation de l'évènement :
- définition du pilotage par le porteur de projet (identification et rôles des ressources humaines associées);
- identification du public ciblé et estimation du nombre de participants;

- suivi des consignes du guide méthodologique, fourni suite au forum des acteurs :
- pour préparer l'évènement : (identification du ou des lieux et autorisation d'y intervenir, plan de communication pour mobiliser des participants, coordination des différents acteurs, mise en sécurité des participants...);
- pour mener l'évènement (mise en place des stands, accueil des participants, ramassage, sensibilisation, bilan de l'action) :
- description et estimation des coûts des besoins d'accompagnement par structure partenaire (communes, syndicats de gestion des déchets, Département du Val d'Oise, associations, ...)
- fourniture des devis pour le compte du porteur de projet dans le cas de demandes de prestations correspondant aux dépenses éligibles.



Les dossiers de candidature devront être remis en version numérique ou papier avant le **9 février 2024,** à l'adresse suivante:

Département du Val d'Oise,
Appel à projets « Val d'Oise Propre »
Direction du Développement Durable et de l'Agriculture,
Service développement durable,
2 avenue du Parc
CS 20201 Cergy
95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Les documents demandés en version numérique devront être adressés à: environnement@valdoise.fr

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à:
Département du Val d'Oise,
Direction du Développement Durable et de l'Agriculture, Service développement durable,
Tel: 0134253370;
olivier.machecourt@valdoise.fr

ANNEXES: LISTE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES PARTENAIRES



























Pour les coordonnées et détails des prestations de ces structures veuillez consulter le guide sur le lien suivant :

www.valdoise.fr/ressource/563/181

2) STRUCTURES PILOTES DE L'APPEL À PROJETS « VAL D'OISE PROPRE »



Département du Val d'Oise

Le Département du Val d'Oise a notamment la compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. Il mène une politique de lutte contre les déchets sauvages et de valorisation des sites naturels.

OFFRE:

Un soutien technique et financier pour mettre en œuvre l'appel à projets « Val d'Oise Propre ».

CONTACT:

Machecourt Olivier

01 34 25 33 70

olivier.machecourt@valdoise.fr www.valdoise.fr/vo-propre



Inven'Terre

Depuis plus de 25 ans, Inven'Terre réalise des animations nature, accompagne des projets liés au développement durable.

OFFRE:

Une assistance pédagogique et organisationnelle pour mettre en œuvre l'appel à projets « Val d'Oise Propre ».

CONTACT:

Candelaria Hernandez

Coordinatrice Inven'Terre 06 47 60 38 17



3) LES SYNDICATS DE DÉCHETS DU VAL D'OISE



Syndicat Emeraude CONTACT:

Camille MANDIN et Mathilde PETIT

Chargées de sensibilisation 12 rue Marcel Dassault / 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD 01 34 11 92 90 / anim@syndicat-emeraude.fr www.syndicat-emeraude.fr



Syndicat Sigidurs CONTACT:

Laura VIENNE et Laurent LECOEUR

Laura.VIENNE@sigidurs.fr Laurent.LECOEUR@sigidurs.fr 01 34 19 06 70 $\,$



Lorine DAUVERGNE

Responsable sensibilisation et prévention des déchets 2 rue du Chemin Vert / 95100 ARGENTEUIL 01 39 82 10 36 / lorine.dauvergne@sivdazur.fr conseillers@sivdazur.fr www.syndicat-azur.fr



SMIRTOM du Vexin CONTACT:

8, chemin de Vernon 95 450 Vigny 01 34 66 18 40

www.smirtomduvexin.net



Syndicat TRI-OR CONTACT:

Sonia ANSEAUME

Chargée de communication Rue Pasteur Prolongée / 95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE 06 29 24 65 61 / communication@tri-or.fr www.tri-or.fr



Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise CONTACT:

Julie CHAUVIN

Responsable adjointe du service déchets Parvis de la préfecture / 95000 CERGY 01 34 41 91 43 / contactdechets@cergypontoise.fr www.cergypontoise.fr



Syndicat TRI-ACTION CONTACT:

Céline BLANGEOT

Conseillère du tri ZI, Rue de Pierrelaye / 95550 BESSANCOURT 01 34 18 30 14 animationsetconseils@syndicat-tri-action.fr syndicat-tri-action.fr







